

## → Dédoubllement des CP de REP+ : quand le ministre impose la casse

Alors que la rentrée 2017 a déjà été planifiée depuis plusieurs mois, le ministre Blanquer tente de mettre en place une des promesses du candidat Macron : dédoubler tous les CP et CE1 de l'Éducation prioritaire. Si la question de la baisse des effectifs dans toutes les classes se pose (et particulièrement en Éducation prioritaire), les modalités et les moyens utilisés ici sont inacceptables. Le ministère a lancé des audits départementaux pour recenser tous les besoins nécessaires et les capacités d'encadrement disponibles. Le bilan est sans appel : les personnels et les locaux manquent cruellement.

La CGT Éduc'action a rapidement dénoncé cette décision prise dans la précipitation. Imposer une telle mesure n'est pas sans conséquence sur le dispositif *Plus de Maître-sses que de Classe* qui est largement mis à contribution pour pallier les nécessités. De plus, le volume de postes ainsi récupéré ne sera pas suffisant pour dédoubler toutes ces classes et devra être complété par des redéploiements de postes de remplaçant-es. Dans plusieurs départements, les DASEN ont dû largement piocher dans ces moyens. En définitive, le ministre ne pourra remplir la feuille de route et il n'y aura que 2 500 classes de CP en REP+ concernées.

Ces mesures précaires sont prises dans les départements qui concentrent le plus grand nombre de zones d'Éducation prioritaire. Leurs modalités d'appli-

tion sont renvoyées au département, ce qui accentue la politique de territorialisation de l'Éducation nationale. Dans bien des cas, les DASEN vont recourir au recrutement de contractuel-les. C'est donc cela la politique éducative Macron-Blanquer ; travailler par ordonnance, accentuer l'autonomie et développer la précarité.

La CGT Éduc'action soutient toutes les actions locales des personnels qui s'opposent à la fragilisation des conditions d'étude et de travail dans les Zones d'Éducation Prioritaire. Des préavis de grève ont été déposés pour la rentrée. Elle exige que la mesure soit suspendue dans l'immédiat et qu'une large discussion sur l'Éducation prioritaire de la maternelle au lycée s'ouvre le plus rapidement possible.

## → Nouvel aménagement des rythmes scolaires : STOP au massacre !

L'arrêté instaure la possibilité, pour les collectivités territoriales, de revenir à la semaine de 4 jours et de déroger au calendrier scolaire annuel.

Ainsi, sans remettre en cause les décrets Peillon-Hamon, il amplifie la territorialisation, aggrave la désorganisation du travail et renforce les inégalités sur l'ensemble du territoire : plus aucune règle commune n'existera, tant pour les élèves que pour les personnels.

En donnant la main aux collectivités, ils cassent le cadre national des semaines et de l'année scolaires. Dans ces conditions, il était impossible pour la CGT Éduc'action de prendre part à ce vote au CSE.

Pour la CGT Éduc'action, il n'est pas question d'accepter un retour au décret Darcos de 2008. Au prétexte d'un aménagement du rythme scolaire en créant la semaine de 4 jours, ce décret avait introduit la casse des RASED et deux heures d'aide pédagogique au détriment de l'enseignement adapté et était néfaste aux apprentissages.

**Il est urgent d'abroger tous ces décrets qui dégradent les conditions de travail de tous les personnels (Éducation nationale et territoriaux) et les conditions d'étude des élèves (perte d'heures d'enseignement et lourdeur des semaines).**

Il faut repartir d'une page blanche pour entamer des discussions et des négociations entre tous les acteurs de l'École.

**Nous devons exiger une réduction du temps de travail des personnels et garantir un vrai cursus scolaire pour tous les enfants. Et tout ça dans un cadre national, seul garant de l'égalité sur le territoire.**

## ■ Casse du Code du travail : dans le privé comme dans le public, ne laissons rien passer !

Les révélations du *Parisien* et de *Libération* concernant le texte d'intention de la loi Travail 2 ont enflammé les réseaux sociaux et le monde syndical. Le trio de choc "Philippe-Pénicaud-Macron" entend imposer ce projet de loi taillé sur mesure pour le MEDEF dans une parodie de dialogue social. En réalité, ce projet de loi signifierait l'explosion du Code du travail et un recul inacceptable pour les salarié-es français-es.

La CGT a décidé d'une journée de grève et de mobilisation le 12 septembre. Austérité et dérégulation ne sont pas une fatalité.

→ Le 12 septembre, toutes et tous dans la rue avec la CGT pour dire : "NON à la casse du Code du travail".



## → Salaires des enseignant-es et des fonctionnaires

Le nouveau ministre de la Fonction publique est, d'abord celui du budget. C'est donc sans surprise qu'il a, d'ores et déjà, annoncé qu'il n'y aurait pas de valorisation du point d'indice en 2018.

La CGT Éduc'action exige cette revalorisation et dans l'immédiat, une augmentation générale de 400 € des salaires et des pensions pour compenser la perte de pouvoir d'achat.

Elle rappelle son opposition au PPCR et exige la création de grilles indiciaires uniques de 14 échelons dans un seul grade.

Toutes les primes et indemnités doivent être intégrées au salaire qui ne peut être inférieur à 2 250 € par mois (soit 1 800 € net).



## ■ La CGT, première confédération syndicale de France

**Dans l'enseignement public,  
la CGT, c'est la CGT Éduc'action**

Enseignant-es, personnels administratifs, personnels de vie scolaire, AESH, personnels de santé ou des services sociaux, personnels de laboratoire, titulaires, non-titulaires, stagiaires... toutes et tous, ensemble, nous construisons une école qui forme et émancipe. Rejoignez-nous !

Ensemble, nous pouvons lutter contre des réformes qui dégradent constamment le Service public d'Éducation, donc nos conditions de travail et les conditions d'études des élèves.

**Dans le VAR pour contacter la  
CGT Educ'Action 83**

**par courrier : Bourse du Travail 13 avenue  
amiral Collet 83000 TOULON**

**Par mail : [cgteducprimaire@cgteducvar.fr](mailto:cgteducprimaire@cgteducvar.fr)**

ou

**[cgteduc83.primaire@yahoo.com](mailto:cgteduc83.primaire@yahoo.com)**

**Par téléphone : 07 82 07 94 27 ou  
06.59.95.68.28**

**Site Internet : [www.cgt-education-var.fr/](http://www.cgt-education-var.fr/)**